

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD et conformément à l'article 26 bis § 5 al. 2 de la loi organique du CPAS du 08.07.1976, séance commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le jeudi 21 janvier 2016 à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~
CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL



L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Budget 2016 du C.P.A.S. – Ordinaire et extraordinaire
Approbation – Présentation de la note de politique générale et du rapport relatif aux économies d'échelle**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance
du Conseil communal du 30.12.2015**
- 3. Approbation du budget 2016 du Centre sportif
et de Loisirs de Florenville asbl**
- 4. Subside 43^{ème} Fête des Artistes**
- 5. Contribution Musées Gaumais 2016**
- 6. Modification du Règlement Taxe sur la délivrance
de documents administratifs - Approbation**
- 7. Maison du Tourisme – Contrat programme 2016-2018
et statuts modifiés par l'A.G. extraordinaire du
22.12.2015 - Adhésion**
- 8. Convention de transfert des droits d'occupation
de la société X-Cape vers la société People First
Management – Décisions**
- 9. Acquisition de licences antivirus – Prise acte
des décisions du Collège communal**

En communication

**10. Approbation par le Ministre Furlan délibération
du 10.12.2015 – Redevance concernant les
concessions de sépulture dans les cimetières**

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore